

La CNIL met en danger la vie des écoliers niçois !

écrit par Jacques Martinez | 30 mai 2025



[MON QUOTIDIEN](#) | [EXERCER MES DROITS](#) | [À TÉLÉCHARGER](#) | [LA CNIL](#) | 

 > [Nous contacter](#)

Nous contacter

11 décembre 2024

La CNIL est joignable par téléphone, formulaire en ligne et courrier pour répondre gratuitement à vos questions sur vos droits, vos obligations et sur vos démarches en cours.

La CNIL n'accueille pas le public.

[> BESOIN D'AIDE](#)

La CNIL ordonne de débrancher 44 caméras augmentées algorithmiques qui surveillent les écoles : le Maire conteste devant le Conseil d'Etat



	<p>MARIE-LAURE DENIS Conseiller d'État, Présidente de la CNIL depuis février 2019</p>
	<p>SOPHIE LAMBREMONT Conseiller honoraire à la Cour de cassation, vice-présidente déléguée de la CNIL. Secteur: Intérieur</p>
	<p>ANNE DEBET Professeur des universités, vice-présidente de la CNIL. Secteur: Affaires européennes, Outils de la conformité</p>

▣ Aberrant ! Impensable ! Voire criminel ! Voilà que des « sages » -terme inadéquate dans ce cas- suppriment la surveillance vidéo d'écoles destinée pourtant à prévenir d'un éventuel attentat ou danger pour des centaines d'enfants !

▣ Oui, de hauts -terme simplement administratif!- fonctionnaires évidemment « indépendants » et sans aucun doute « compétents » -et aussi «...pétentes » puisqu'il y a autant de « celles » zet de « ceux » : 9 de chaque côté sauf que pour la CNIL, la Commission Nationale de

l'Informatique et des Libertés **(1)**, il y a une petite préférence pour le sexe (pas du tout) faible d'où notre précision sur le terme « compétentes » : ce sont trois femmes qui dirigent cette CNIL avec la présidente et deux vice-présidentes -pas de messieurs ! Peut-être parce que tous « de plus de 50 ans » ?-. À savoir donc Mesdames...



MARIE-LAURE DENIS
Conseiller d'État, Présidente de la CNIL depuis février 2019



SOPHIE LAMBREMON
Conseiller honoraire à la Cour de cassation, vice-présidente déléguée de la CNIL.
Secteur: Intérieur



ANNE DEBET
Professeur des universités, vice-présidente de la CNIL.
Secteur: Affaires européennes, Outils de la conformité

- **Marie-Laure DENIS**,
conseiller d'État,
□ Présidente depuis 2019,
début de la présidence d'un
p'tit jeune Emmanuel Macron,
assistée de deux vice-
présidentes :

□ - **Sophie LAMBREMON**,
conseiller honoraire de la Cour de cassation,
-et **Anne DEBET**, professeur des universités.

□ **La sécurité de bambins ne semble donc pas peser lourd aux yeux de l'administration de la CNIL** qui a décidé de faire supprimer les caméras municipales destinées à détecter tout risque d'attentats pouvant mettre en danger la vie de centaines de bambins...

□ -Et la ville de Nice sait ce que les attentats islamistes lui ont coûté en vie d'innocents !- et tout cela parce que la CNIL estime que, en gros...

« Ce n'est pas bien... Des automobilistes ou des passants pourraient se sentir espionnés dans le cadre de leur vie personnelle... » alors que la surveillance ne concerne que des véhicules stationnant un certain temps et non ceux ne faisant que passer devant les écoles. □ On a plus l'impression que cette interdiction du système de



surveillance niçois a été décidée surtout parce que le maire de Nice est un certain... Christian Estrosi ! Un élu pas connu pour ses idées de gauche et qui, de ce fait, n'est pas dans le camp des « bien pensants » comme semble l'être, suite à cette

décision incontestablement anti-Estrosi, une majorité des membres dirigeant la CNIL.

□D'ailleurs, si vous êtes une maman niçoise et que vous n'êtes pas contente de la décision prise entre autres par Mesdames Denis, Lambremon et Debet aidées en cela par une majorité membres de ce conseil, vous pouvez, comme le site vous y invite (voyez la capture d'écran) leur téléphoner !

En général, les femmes sont considérées comme plus proches du domaine concernant les enfants et, en particulier, le secteur de la petite enfance dont la sécurité, surtout à l'extérieur du cocon familial, est primordiale. **Mais là, il semble que les membres surtout féminins de la CNIL -du moins leur majorité- aient fait passer au second plan cette sécurité** et, de ce fait, le bien-être de leurs mamans et papas, eux rassurés et non scandalisés par cette surveillance-vidéo.

Car, en ce qui concerne le dossier du système de surveillance organisé par la ville de Nice, c'est précisément la sécurité des enfants des écoles niçoises qui est mise en danger par le conseil d'administration de la CNIL. □Comme le rappelle Nice Presse :

□« À Nice, le bras de fer entre le maire Christian Estrosi et la Cnil s'intensifie autour de l'usage de la vidéosurveillance algorithmique aux abords des écoles. La ville, pionnière en matière de sécurité technologique, se voit contrainte de suspendre un

dispositif jugé invasif par la Cnil. Forte d'un réseau de quelque 4000 caméras, auquel s'ajouteront 300 unités supplémentaires en 2025, Nice revendique sa place de leader national de la vidéosurveillance. Incapable de mobiliser des milliers d'agents pour visionner en direct les flux d'images, la municipalité multiplie les expérimentations algorithmiques pour automatiser la détection d'événements suspects. »

Et selon Nice24 :

□« Déterminé à faire évoluer le cadre légal, le maire a annoncé vouloir saisir le Conseil d'État et lancer une pétition citoyenne. Il appelle le gouvernement et le Parlement à « modifier sans délais » la réglementation pour permettre une remise en service du dispositif de vidéosurveillance scolaire d'ici la rentrée de septembre. »

□**La CNIL va-t-elle comprendre que la vie de petits Niçois est plus importante que leurs craintes idéologiques de « hauts » fonctionnaires sur une éventuelle atteinte à la vie privée de certains grands Niçois ?**

Jacques MARTINEZ, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) Site de la CNIL :

<https://lannuaire.service-public.fr/autorites-independantes/785c85d5-8400-4545-9a0b-9fa47b23ef6e>

« Créée en 1978, la CNIL est une autorité administrative indépendante (...) Pour élaborer une régulation harmonisée, elle analyse l'impact des innovations technologiques et des usages émergents sur la vie privée et les libertés. »